

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 18 janvier 2024 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture (session 2024)

NOR : MICB2400532A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 18 janvier 2024, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024, est fixé à 12.